

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF983

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault, Mme Rouaux,
M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	+40 000 000	0	+40 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (nouveau)	0	0	0	0
Fonds de soutien aux associations du tourisme social et solidaire (<i>ligne nouvelle</i>)	+40 000 000	0	+40 000 000	0
TOTAUX	+40 000 000	+40 000 000	+40 000 000	+40 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à lancer un fonds de soutien aux associations du tourisme social et solidaire doté de 40 millions d'euros.

Ces associations sont fortement fragilisées en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, alors que leurs missions sont plus que jamais nécessaires dans la période actuelle. Le droit aux congés payés et aux vacances doit rester la norme.

Ce fonds de soutien permettra notamment aux comités sociaux et économiques de percevoir pour 2021 leurs dotations sur les mêmes bases de calcul que les dotations de 2020.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière des amendements de crédits, cet amendement :

- Annule 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'action 01 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" du programme n° 358 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" ;

- Ouvrir 40 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'action 01 "Soutien aux associations du tourisme social et solidaire" du nouveau programme "Fonds de soutien aux associations du tourisme social et solidaire".

Les députés socialistes et apparentés tiennent à souligner qu'ils n'ont en réalité aucune intention de réduire le montant des AE et CP du programme n° 358.